TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-091

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 12**
- **Votants : 17**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – M. LANDRÉ Christian — Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MAY Abdelkrim —M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique — Mme SERVILLE Elfrida – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne— M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme CANTIER Nadège à M. CHEVALIER Mickaël — Mme Marie-Thérèse MUNOZ à Monsieur PIGEAU Philippe – Mme ROMERO Manuela à Mme LATTARD Monique — Mme ALAIN Lucette à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. DJEDDOU Rabah — Mme Maria MONTEIRO.

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline — M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LATTARD Monique.

CONTRIBUTIONS A VERSER A DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS ET CONCOURS DIVERS

Madame Gilda SARANDAO, 3ème Adjointe, explique au Conseil Municipal, qu'un complément des contributions et participations inscrites au Budget Primitif (articles 6281 – concours divers- cotisations et 65541 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire) nécessite une validation de l'assemblée municipale pour liquider aux bénéficiaires les montants détaillés ci-dessous :

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) – Année 2024	**2 849,00 €**
Syndicat Intercommunal Aménagement de la Base Nautique (SIAB) - Année 2024....	**9 147,00 €**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération D2024-029 du 10 avril 2024 portant approbation du Budget Principal 2024 ;
Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO, 3ème Adjointe, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **DÉCIDE**, pour l'exercice 2024, de verser une contribution au profit des organismes de regroupement suivants : CISPD : 2 849,00€ et SIAB : 9 147,00€ ;
- **DIT** que ces sommes seront liquidées en section de fonctionnement du budget principal de la collectivité, aux articles 6281 : Concours divers- cotisations et 65541 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à ces versements.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le 20 DEC. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 20 DEC. 2024
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU